



19 juin 2012

## HERMITAGE PLAZA - LA DEFENSE

### LA COUR D'APPEL SANCTIONNE LOURDEMENT UN RECOURS ABUSIF

L'association Vivre à La Défense n'avait aucune légitimité pour contester la vente des immeubles Les Damiers : la Cour d'Appel de Paris a non seulement confirmé que l'action de l'association était irrecevable, mais, de plus, a sanctionné celle-ci très lourdement puisque le calcul des dépens auxquels elle a été condamnée va lui coûter autour de 600.000 €.

En effet, après avoir été déboutée par le Tribunal de Grande Instance de Paris dans un jugement du 6 septembre 2011, puis par la Cour d'Appel de Paris dans un arrêt du 3 mai 2012, l'association Vivre à la Défense, qui a été condamnée à payer les dépens de justice des deux instances, vient de se voir notifier les montants de ces dépens.

Ainsi, c'est une somme de plus de 179.000 € d'ores et déjà confirmée par l'Ordre des avocats de Paris et certifiée par le TGI de Paris, que l'association va devoir régler à chacun des trois défendeurs pour avoir demandé contre eux, sans fondement, la nullité des ventes et des promesses de vente relatives au projet. A cette somme s'ajouteront encore les dépens de la procédure devant la Cour d'Appel, en sus des indemnités de l'Art. 700.

« Le Groupe Hermitage est doublement satisfait de cet arrêt, déclare Emin Iskenderov, son président. D'une part, la Cour a validé le bien-fondé de la démarche d'Hermitage à La Défense et, d'autre part, elle a sanctionné la pratique du recours abusif fondé exclusivement sur des motivations financières »

« Il n'en reste pas moins que nous regrettons le temps, l'énergie et l'argent que nous a fait perdre cette procédure vouée à l'échec, poursuit Emin Iskenderov.

C'est pour cela que je souhaite aller plus loin dans ce domaine qui intéresse tous les acteurs de l'immobilier en proposant de limiter le délai de jugement de l'ensemble des recours à un an maximum. A l'issue de ce délai, soit l'un des recours est fondé et le permis de construire est annulé, soit celui-ci devient définitif. Corrélativement, je plaide donc pour la création d'une juridiction compétente spécifique pour traiter rapidement la validité de ces recours. »

#### Hermitage Plaza, en bref

Culminant à 320 mètres, Hermitage Plaza sera le plus haut immeuble jamais construit en Europe occidentale. Offrant une mixité d'usages inédite à Paris, il sera composé de deux tours associant des appartements et des penthouses, un hôtel de luxe de cinq étoiles, un restaurant et un bar panoramiques, le premier centre de thalasso panoramique en France, des espaces de bureaux modernes et polyvalents, un espace dédié aux boutiques et aux services de luxe, des équipements culturels, dont un auditorium et une galerie d'art. Elles s'élèveront au-dessus d'un vaste socle aménagé en place publique, bordé de magasins, de boutiques, de restaurants et de cafés. Les tours seront livrées au 2ème semestre 2017.

**Groupe HERMITAGE**, promoteur – investisseur, est présent sur le marché français depuis 2004. Membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, HERMITAGE est le seul acteur d'origine russe dans le domaine de la promotion immobilière sur le marché d'Europe Occidentale. Dans le cadre de sa diversification, le Groupe HERMITAGE a lancé, en 2010, la marque IMMOVI, destinée à signer toutes ses opérations résidentielles qu'il se prépare à réaliser dans la deuxième couronne d'Ile-de-France. Le Groupe destine désormais sa marque HERMITAGE aux opérations de très grande envergure à Paris et la première couronne pour lesquelles il dispose, à ce jour, d'un potentiel de développement dépassant 700.000 m<sup>2</sup>.

Le Groupe HERMITAGE a livré, en 2008, sa première opération résidentielle de 300 logements de standing à Montévrain, à côté de Disneyland Paris. Ce projet a permis à HERMITAGE de valider sa vision du marché résidentiel français. « Le Jardin des Muses » à Massy s'inscrit dans la lignée de ce premier programme et sera livré fin 2012.

HERMITAGE a ouvert la série de ses grands projets d'envergure avec HERMITAGE PLAZA, la première tour mixte en France qui sera située à Paris - La Défense.

#### Contact presse

**Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02**

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - [galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 020 026 €

3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 [www.hermitage.fr](http://www.hermitage.fr)

449 818 509 R.C.S. PARIS